

ÉDITORIAL

L'accès des réfugiés à une éducation inclusive et de qualité, y compris à l'enseignement supérieur, figure parmi les priorités du Pacte mondial sur les réfugiés, ratifié par la communauté internationale en 2018. Pour autant, à ce jour, seule une infime minorité de jeunes réfugiés poursuit des études supérieures dans leur pays d'accueil. En cause, les divers obstacles qui se dressent en travers de leur parcours, allant de la barrière de la langue à la complexité des démarches administratives, en passant par le coût souvent élevé des études.

Véritable tremplin vers l'emploi, l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur représente une opportunité pour leur permettre de s'épanouir et de construire un parcours d'intégration durable, tout en faisant profiter les communautés d'accueil de leurs compétences. Depuis quelques années, les universités, la société civile, les communautés locales et le secteur privé se mobilisent ainsi pour développer conjointement des programmes innovants afin que ces jeunes puissent entamer ou poursuivre des études.

À l'heure où des milliers de jeunes fuient la guerre en Ukraine et aspirent à reconstruire leur avenir en France et ailleurs en Europe, de telles initiatives sont bienvenues. Néanmoins, cette situation inédite exige une coordination accrue de l'ensemble des parties prenantes pour garantir, plus que jamais, un accès équitable à l'enseignement supérieur à cette jeunesse exilée.

Delphine ROUILLEAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE FRANCE TERRE D'ASILE

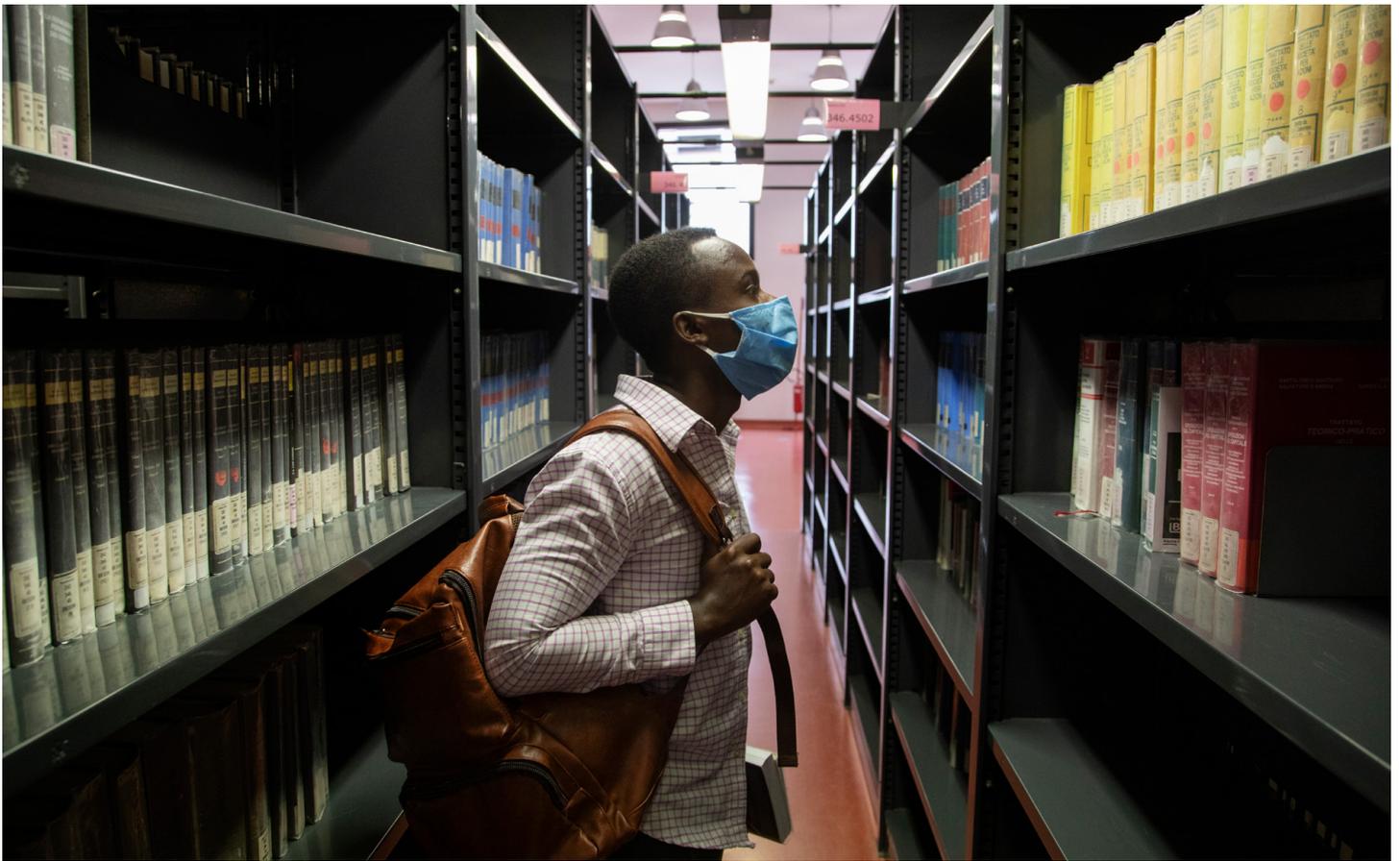


L'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes exilées

© UNHCR/Antoine Tardy

SOMMAIRE

- P. 2** L'accès à l'enseignement supérieur des réfugiés
- P. 4** Le difficile accès des mineurs isolés étrangers aux bancs des universités
- P. 5** Les corridors universitaires: des voies sûres et légales favorisant l'accès des réfugiés au supérieur
- P. 6** Les universités plus que jamais mobilisées pour l'accueil des étudiants exilés
- P. 7** La parole à... Rudi Osman
- P. 8** Zoom sur... Le programme PAUSE



© UNHCR/Michele Borzoni

L'accès à l'enseignement supérieur des réfugiés

En France comme en Europe, l'enseignement supérieur se caractérise par un faible taux d'inscription des réfugiés et demandeurs d'asile. Quels éléments peuvent expliquer cette situation ?

Ces dernières années, la communauté internationale s'est engagée à améliorer l'accès des réfugiés¹ à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur. À ce titre, l'Objectif 4 de développement durable² ou encore le Pacte³ et le Forum mondiaux sur les réfugiés⁴ sont autant d'éléments ayant traduit cette volonté.

Malgré ces promesses, en 2020, seuls 5% des réfugiés étaient inscrits à l'université au niveau mondial, contre un taux d'inscription global

de 37%⁵. Si ce chiffre est en hausse de 2 points par rapport à 2019, il est encore loin de l'objectif « 15by30 » du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui voudrait voir passer cette part à 15% d'ici 2030⁶. Ce faible taux est d'autant plus problématique qu'une proportion élevée de réfugiés se situe dans la tranche d'âge où l'on suit habituellement des études supérieures (18-34 ans). Ainsi, en Europe, un peu plus de la moitié des réfugiés (51,5%) seraient concernés⁷.

Cette situation est due au fait qu'en Europe comme en France, les réfugiés sont confrontés à de nombreuses difficultés qui entravent leur accès à l'enseignement supérieur, et ce malgré les efforts des politiques publiques de certains pays.

EN EUROPE, DES POLITIQUES VARIÉES MAIS DES OBSTACLES COMMUNS

On peut classer les États de l'Union européenne (UE) en

trois catégories concernant les politiques publiques d'enseignement supérieur pour les réfugiés. D'un côté, les

1 - Le terme « réfugiés » sera utilisé dans le reste de l'article pour désigner les bénéficiaires d'une protection internationale ainsi que les demandeurs d'asile.

2 - NATIONS UNIES, *Objectifs de développement durable*, 2017.

3 - HCR, *Pacte mondial sur les réfugiés*, 2018.

4 - HCR, *Forum mondial sur les réfugiés*, 2019.

5 - HCR, *Garder le Cap - Les défis de l'éducation des réfugiés*, 2021.

6 - HCR, *Objectif 15by30*, 2019.

7 - Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), *Rapport Eurydice*, 2019.



États instaurant des politiques d'enseignement supérieur spécifiques aux réfugiés, comme l'Allemagne. De l'autre, les États n'ayant pas de politiques spécifiques mais intégrant certains éléments relatifs au supérieur dans des stratégies plus globales en matière de migration, comme la France. Enfin, un dernier groupe n'ayant aucune politique à grande échelle, qui comprend 11 pays, dont la Bulgarie, l'Espagne, ou la Roumanie, pour n'en citer que quelques-uns⁸.

Par ailleurs, l'éventail des mesures pouvant être mises en place est vaste – bourses, formations linguistiques, conseils personnalisés, soutien aux établissements – si bien que la situation peut varier grandement d'un État à l'autre. Malgré ces différences, on peut identifier un certain nombre d'obstacles rencontrés par les réfugiés dans la quasi-totalité des pays. Parmi eux, la barrière de la langue, l'absence de programmes de remise à niveau, et de conseils pour fournir une orientation adéquate, ou encore les coûts liés à l'éducation, et notamment les frais de scolarité. De plus, les réfugiés doivent également faire face au problème de la reconnaissance des diplômes lorsqu'ils ne sont plus en possession des documents en attestant. Si le Conseil de l'Europe a créé le Passeport européen des qualifications des réfugiés⁹ pour évaluer leurs compétences, cette initiative reste encore peu connue et ne constitue pas un acte de reconnaissance formel.

Cependant, un pays européen fait figure d'exemple en la matière : l'Allemagne. En effet, le pays dispose du paquet de mesures le plus complet, et a opté pour une approche impliquant une multitude d'acteurs à tous les niveaux. C'est notamment par sa stratégie de 2015



© UNHCR/Josselin Bremaud

que l'Allemagne a instauré la plupart de ses mesures, aussi bien en termes de reconnaissance des qualifications (via des tests linguistiques et d'aptitudes) que d'orientation (via des portails d'information) ou encore grâce à des aides financières. Avec son système de suivi clairement défini, cette approche rigoureuse a permis d'ouvrir quelques 10 400 places annuelles – soit quatre fois plus que ce qui était initialement prévu¹⁰.

ET LA FRANCE DANS TOUT ÇA ?

Bien qu'il n'existe pas de politique spécifique à l'enseignement supérieur pour les réfugiés en France, des mesures ont été instaurées au niveau central, notamment concernant le soutien financier. Les réfugiés peuvent ainsi percevoir plusieurs types de bourses, dont celles du CROUS, qui ont été fournies à 3 500 d'entre eux en 2020¹¹.

Néanmoins, des obstacles subsistent, comme dans les

autres pays européens. On retrouve ainsi des contraintes administratives, comprenant les possibles refus d'inscription dans certains établissements ne considérant pas le récépissé de demande d'asile comme une pièce justificative de la régularité du séjour, ou la difficulté à s'inscrire dans un cursus en alternance du fait de l'absence d'autorisation de travail. Il existe également des contraintes différant selon les centres d'hébergement, qui ne sont pas tous à proximité d'universités disposant de cursus spécifiques pour les réfugiés. De plus, l'accompagnement par les travailleurs sociaux peut varier en fonction des établissements et de la formation des aidants, qui ne sont pas toujours sensibilisés au sujet. Dernière contrainte, mais pas des moindres : le coût financier des études supérieures. Si les réfugiés peuvent être exonérés de frais de scolarité sur demande du président d'université, cette possibilité est souvent méconnue. Enfin, un soutien financier et un hébergement ne sont pas systématiquement fournis.

Tous ces freins peuvent expliquer le faible taux d'inscription des réfugiés en études supérieures et avoir des conséquences sur leurs conditions de vie. La précarité peut ainsi être plus grande chez les réfugiés n'ayant pas fait d'études, qui se tournent vers des métiers moins qualifiés et donc souvent moins rémunérés. Pour ceux en ayant suivi, c'est la reconnaissance des qualifications qui pose problème. Elle peut en effet engendrer un déclassement professionnel, ou en d'autres termes une surqualification par rapport à l'emploi exercé dans le pays d'accueil. Mais pour faire face à ces obstacles, de nombreuses initiatives ont été lancées ces dernières années, permettant aux réfugiés de mener à bien leur projet tout en faisant bénéficier les sociétés d'accueil de leurs connaissances et compétences, qui ne demandent qu'à être exprimées.

8 - Ibid.

9 - CONSEIL DE L'EUROPE, *Passeport européen des qualifications des réfugiés*, 2017.

10 - EACEA, *Idem*.

11 - CROUS, *Rapport d'activité des œuvres universitaires et scolaires*, 2020.

Le difficile accès des mineurs isolés étrangers aux bancs des universités

Alors que les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une scolarisation dans les mêmes conditions que les autres élèves en France, seule une très faible part d'entre eux se tournent vers des études supérieures en filière générale lorsqu'ils atteignent la majorité. Ce constat révèle les contraintes liées au dispositif d'accompagnement de ce public qui pèsent sur leurs opportunités d'éducation.

En France, les mineurs isolés étrangers (MIE) ne sont pas soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour rester sur le territoire et ont droit à l'éducation. En effet, tous les enfants ont droit à un accès à l'instruction et elle est obligatoire de trois à seize ans, « quelle que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur¹² ». Alors que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), dont la France est signataire, exhorte les États parties à assurer à tous les enfants l'accès à l'enseignement supérieur¹³, la grande majorité des mineurs isolés scolarisés qui atteignent la majorité se tournent vers des formations professionnalisantes courtes, la poursuite d'études en filière générale relevant d'un caractère exceptionnel.

Selon Marine Espinosa et Stanislas Puro, coordinatrice et directeur des établissements pour mineurs isolés étrangers de France terre d'asile du Calvados, « les MIE qui atteignent la majorité s'inscrivent pour la plupart en CAP ou en Bacca-lauréat professionnel, très peu poursuivent leur parcours en filière générale, alors qu'à leur arrivée en France, ils sont en général très ambitieux ». Cette tendance peut s'expliquer par



© UNHCR

les contraintes liées à l'obtention d'un titre de séjour à la majorité. Dès lors, pour Hélène Bodart, directrice départementale des établissements pour mineurs de France terre d'asile du Pas-de-Calais, « la priorité des jeunes majeurs qui étaient suivis en tant que MIE est d'atteindre l'autonomie, notamment financière. Pour cela, l'insertion professionnelle via des formations courtes est valorisée par le biais des contrats d'apprentissage ». À leur majorité, les jeunes isolés ayant un projet d'intégration peuvent continuer à être accompagnés dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur (CJM), qui leur permet de bénéficier de la continuité de l'accompagnement socio-éducatif et de

percevoir une allocation. Cet accompagnement leur permet d'acquiescer une autonomie suffisante tant fonctionnelle que psychique pour vivre seuls. Par ailleurs, la durée de l'accompagnement des jeunes majeurs pousse également les intervenants sociaux à les orienter vers des formations professionnalisantes et courtes, car « si le Contrat jeune majeur offre une allocation, l'aide fournie ne dure que jusqu'à 21 ans maximum, après quoi les jeunes doivent trouver d'autres solutions pour assumer les frais de la vie quotidienne », explique Hélène Bodart. De nombreux MIE n'ont également pas ou peu été scolarisés dans leur pays d'origine, ce qui explique l'accès difficile dans des cursus scolaires généraux.

Malgré tout, les intervenants sociaux s'efforcent de montrer aux jeunes qu'en dépit de ces contraintes, des possibilités existent. « Même si les opportunités d'études longues sont souvent minces, on essaye de mobiliser le plus de ressources possibles pour leur montrer que cela reste possible, qu'il y a des possibilités d'accès aux bourses et aux logements étudiants par exemple », affirme Marine Espinosa. Pour autant, l'accès des jeunes majeurs étrangers aux études supérieures peut encore être largement amélioré. « Nous gagnerions à ce que les différents acteurs de l'intégration, qu'ils soient institutionnels, associatifs et universitaires, soient mieux sensibilisés et formés à la question », explique Stanislas Puro. Avec un temps d'accompagnement plus adapté, l'amélioration de dispositifs déjà existants et le renforcement des liens entre les différents acteurs de l'accompagnement, les jeunes majeurs pourraient prétendre à des opportunités scolaires et professionnelles plus variées, qui fassent écho à leurs ambitions.

12 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Circulaire N° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.
13 - NATIONS UNIES, Article 28-1 c) de la CIDE, 1989.



Les corridors universitaires : des voies sûres et légales favorisant l'accès des réfugiés au supérieur

Alors qu'au niveau mondial l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur reste très limité, certaines initiatives visent à l'améliorer. C'est le cas des corridors universitaires, des voies d'accès sûres et légales qui donnent aux réfugiés l'opportunité de venir étudier en Europe.

Dans une recommandation publiée le 23 septembre 2020, la Commission européenne encourageait ses États membres à développer des voies de migration légales et sûres, afin que les personnes en besoin de protection puissent arriver en toute sécurité dans l'Union européenne¹⁴. Parmi ces voies d'accès légales, celles liées à l'éducation, comme les corridors universitaires, représentent des voies complémentaires à la réinstallation en ce qu'ils permettent à des personnes bénéficiant déjà du statut de réfugié dans un pays tiers de poursuivre leurs études dans un pays européen.

En Europe, c'est le projet UNICORE (*University Corridors for Refugees*) qui, en 2019, a mis en place l'un des premiers corridors¹⁵, permettant ainsi à des réfugiés résidant d'abord en Éthiopie puis depuis 2022 au Cameroun, au Niger et au Nigeria, de poursuivre leurs études en Italie dans une des plus de 30 universités partenaires. Une fois sélectionnés (sur la base du mérite académique et de la motivation), les bénéficiaires du programme obtiennent un soutien à la fois administratif, pour leur demande de visa d'études, et financier, via l'attribution de bourses. Le programme est notamment soutenu par le Haut-Commissariat des

Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui joue un rôle de coordination entre les différents partenaires et facilite la diffusion du projet auprès des communautés de réfugiés. Au total, 69 participants ont été accueillis en Italie depuis le lancement d'UNICORE.

Des programmes similaires existent en Allemagne et au Portugal, mais aussi en France, où l'université de Clermont Auvergne (UCA) a créé un premier corridor en septembre 2021¹⁶. Une fois de plus, ce projet multi-acteurs est le fruit d'une collaboration entre une université (l'UCA) et le HCR, agissant de concert avec l'association Forum réfugiés-Cosi. Tout comme pour UNICORE, l'accompagnement se déroule à la fois en amont dans le pays de premier accueil (pour identifier les bénéficiaires du projet et les aider administrativement et financièrement), et en France, où les étudiants sont accompagnés dès leur arrivée puis tout au long de leur parcours.

Si le projet pilote n'a pour l'instant accueilli que deux étudiants, le HCR souhaite désormais étendre cette initiative. C'est pourquoi des discussions ont été menées en

parallèle avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) afin d'élaborer un corridor d'envergure nationale, appelé UNIV'R (Université pour les Réfugiés). S'appuyant sur un protocole d'accord signé entre les deux parties en février 2021 dans le but de développer des voies légales éducatives, ce nouveau projet doit permettre à des réfugiés, principalement francophones, de faire leur Master en France. Selon les projections du HCR, il pourrait ainsi bénéficier à 50 réfugiés sur deux ans : 20 à la rentrée universitaire 2022 et 30 de plus à la rentrée 2023. Toutefois, un écueil demeure : les bénéficiaires arrivent sur le territoire sous le statut temporaire d'étudiants et non de réfugiés, ce qui soulève l'enjeu de leur droit au séjour à l'issue de leurs études, situation pouvant les contraindre à devoir instruire une nouvelle demande d'asile à l'issue incertaine.

14 - COMMISSION EUROPÉENNE, « Recommandation (UE) 2020/1364 de la Commission du 23 septembre 2020 sur les voies légales d'accès à une protection dans l'UE : promouvoir la réinstallation, l'admission humanitaire et d'autres voies complémentaires », 23 septembre 2020.

15 - HCR, présentation du projet « Unicore ».

16 - UCA FONDATION, présentation du projet « Corridor universitaire ».



▲ Une réfugiée d'Érythrée arrive à l'aéroport de Fiumicino, à Rome, en Italie, après avoir été sélectionnée par le programme UNICORE. © UNHCR/Alessandro Penso

Les universités plus que jamais mobilisées pour l'accueil des étudiants exilés

Alors que le monde universitaire s'est progressivement organisé depuis 2015 pour accueillir et intégrer les étudiants exilés dans les établissements français, donnant naissance au réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS), la mobilisation connaît un nouvel élan avec la guerre en Ukraine.

Suite à la guerre en Syrie et à l'exil à destination des États européens qui en a résulté, les établissements de l'enseignement supérieur français ont pris conscience de la nécessité d'offrir des possibilités d'accueil et d'intégration aux étudiants ayant dû fuir leur pays. À l'automne 2015, une dizaine d'universités françaises met alors en place des dispositifs destinés à prendre en charge ces étudiants, avant qu'un réseau, baptisé «réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur» et rassemblant des établissements de plus en plus nombreux, ne se constitue en 2017.

Son président, Mathieu Schneider, explique: «Le réseau est né de la volonté des universités d'accompagner les étudiants exilés souhaitant reprendre leurs études en France. Puisque plusieurs établissements mettaient en place des initiatives de leur côté, nous avons voulu nous rassembler pour coordonner et structurer nos dispositifs d'accueil, si bien que le réseau MEnS est devenu une association en 2020». Constituées en réseau, les universités ont ainsi pu échanger leurs bonnes pratiques, permettant à leurs programmes de gagner en qualité et de s'harmoniser. Soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur, de

la recherche et de l'innovation (Mesri) et financé par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), «le réseau regroupe aujourd'hui 42 établissements, dont la moitié des universités françaises, et a permis à plus de 6 000 étudiants d'être accompagnés dans leur insertion académique», ajoute le président de l'association.

Grâce à sa mobilisation auprès du Mesri, le réseau MEnS a obtenu la création du «diplôme universitaire passerelle» qui permet aux étudiants en exil de reprendre leurs études en France et d'avoir accès aux bourses et aux aides sociales du Crous. Au-delà de l'offre académique, les établissements partenaires entendent développer un accompagnement complet des étudiants en exil, tant sur les questions administratives, psycho-sociales, que de logement et d'orientation, conscients de «l'enjeu d'intégration» propre à ce public spécifique. Pour cela, le réseau met en lien les établissements avec d'autres acteurs de l'intégration, comme le collectif Resome, qui a rédigé un manuel destiné à former le personnel universitaire, ou encore l'Union des étudiants exilés. «Nous sommes aussi en lien avec les acteurs de l'État, comme la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR)



© UNHCR/Antoine Tard

pour discuter des axes de collaboration pour faciliter l'accompagnement administratif des étudiants et notamment des demandeurs d'asile, pour qui les conditions d'inscription sont encore plus strictes», explique Mathieu Schneider.

De plus, face au drame qui touche l'Ukraine depuis le 24 février et qui a déjà poussé plusieurs millions de personnes à fuir le pays, les universités françaises se mobilisent pour accueillir les étudiants au sein des 8 000 places identifiées¹⁷. Le MEnS prévoit en outre de mettre à disposition les programmes d'insertion académique de ses universités partenaires, tandis que l'AUF soutient la mobilité et l'intégration des étudiants de ses établissements membres en Ukraine. Malgré cette mobi-

lisation, le sort des étudiants non-ukrainiens inquiète tout particulièrement en France alors que ces derniers ne peuvent prétendre à la protection temporaire accordée aux ressortissants ukrainiens. Maintenus dans un état d'incertitude administrative et de précarité, seules quelques universités acceptent à ce jour d'inscrire ces étudiants. Dans une tribune parue dans *Le Monde* le 3 avril, des présidents d'universités et maîtres de conférences ont ainsi appelé à un accueil inconditionnel afin de permettre à tous les étudiants fuyant l'Ukraine, quelle que soit leur nationalité, de poursuivre leurs études en France.

¹⁷ - Annonce de Jean Castex du 22 mars 2022.



LA PAROLE À...

RUDI OSMAN

RÉFUGIÉ SYRIEN, RUDI OSMAN A DÉCIDÉ EN 2015 DE S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ POUR REPRENDRE SES ÉTUDES DE DROIT. APRÈS AVOIR RÉUSSI À REJOINDRE LES BANCS DE L'UNIVERSITÉ PARIS II-ASSAS MALGRÉ DE NOMBREUX OBSTACLES, IL A FONDÉ, AVEC UN GROUPE D'AMIS AYANT ÉTÉ CONFRONTÉS AUX MÊMES DIFFICULTÉS, L'UNION DES ÉTUDIANTS EXILÉS (UEE), UNE ASSOCIATION PENSÉE PAR ET POUR LES EXILÉS SOUHAITANT REPRENDRE LEURS ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS.



© Rudi Osman

Pouvez-vous nous parler de votre parcours en tant qu'ancien étudiant exilé ?

J'ai quitté la Syrie et suis arrivé en France il y a environ 9 ans. J'avais étudié le droit et le journalisme, et en 2015, j'ai décidé de reprendre mes études en France. Alors, j'ai commencé à apprendre le français et à m'intéresser aux voies possibles pour intégrer l'université. Dès le début, la démarche a été compliquée, mais une de mes amies qui est professeure m'a aidé pour l'inscription. Ma famille a envoyé mes relevés de notes depuis la Syrie, il a fallu traduire mon CV académique en français et mon amie a rédigé ma lettre de motivation. J'ai été refusé à l'université Paris VIII mais ai été accepté à Paris II.

Comment et pourquoi est née l'Union des étudiants exilés ?

L'idée de l'UEE est née de mon expérience et de celles d'amis qui étaient dans la même situation. On a discuté ensemble de la difficulté d'accéder aux établissements et de s'y intégrer. Au début, on se retrouvait dans des cafés, pour s'entraider à faire nos CV et nos lettres de motivation, on expliquait les uns aux autres les procédures à suivre. Comme il y avait de plus en plus de monde, on s'est dit qu'il fallait une permanence : elle se situe à la Maison des réfugiés et accueille chaque mois entre 60 et 120 personnes.

Comment accompagnez-vous le public exilé qui souhaite intégrer l'enseignement supérieur ?

Nous avons un site internet disponible en trois langues

et une page Facebook sur lesquels on publie des informations fiables et à jour, pour permettre aux personnes qui ne parlent pas français et ne maîtrisent pas les outils numériques de les trouver. Comme beaucoup n'ont pas accès à internet, on a lancé une série de formations « Ensemble, tu n'es jamais seul » visant à présenter aux exilés les possibilités de reprise d'étude par rapport à leurs différents statuts juridiques. On donne aussi du soutien pour rédiger les lettres, les CV.

Il y a 2 ans, l'UEE a commencé à se développer sur la réussite et l'intégration dans le supérieur. Avec des associations et des syndicats étudiants, on a mis en place un système de binômes, qui permet à un exilé d'être accompagné par un étudiant français et ainsi de s'intégrer. On a aussi fait appel à des doctorants et des professeurs pour donner des cours de méthodologie.

Quelles ont été les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et comment l'UEE s'y est-elle adaptée ?

La crise de la Covid a tellement précarisé les exilés que notre intervention s'est élargie. Aujourd'hui, on accompagne les exilés pour trouver un logement, notamment en contactant le CROUS. La crise a aussi entraîné des problèmes psychologiques importants, l'UEE a donc lancé en mai 2020 des groupes de soutien psychologique via Zoom, qui ont très bien marché et continuent encore. Malgré tout, la Covid a permis de réunir des gens grâce aux réunions à distance, et aujourd'hui l'UEE intervient dans d'autres villes que Paris.

Quelle orientation donner aux politiques publiques pour un meilleur accès des exilés à l'enseignement supérieur ?

Dernièrement, on a fait une tribune avec Resome et d'autres syndicats dont Solidaires, pour demander à la France de généraliser l'accueil et de ne plus accueillir les étudiants qu'en situation de crise.

Pour nous, les cours de français sont la priorité : dans le cadre des DU-passerelles, chaque université ouvre 20 places pour 500 candidatures, ce n'est pas suffisant. Il faut miser sur l'équité et donner aux exilés les moyens de réussir, grâce à un logement digne et stable, des outils méthodologiques systématiques et une ouverture inconditionnelle aux bourses.

Zoom sur... Le Programme PAUSE

Depuis 2017, le Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE), porté par le Collège de France, facilite l'accueil dans des universités françaises, organismes de recherche ou écoles d'art d'enseignants-chercheurs et d'artistes dans l'impossibilité de poursuivre leurs travaux dans leur pays d'origine du fait de persécutions. Zoom sur cette initiative qui défend la liberté académique.

Dans de nombreux pays, des chercheurs ne peuvent exercer librement leur profession et s'exilent simplement parce qu'ils nourrissent l'esprit critique. Voilà pourquoi, depuis 2017, le programme PAUSE permet l'accueil de scientifiques en exil dans des établissements d'enseignement supérieur en France.

« Cette idée est née en 2015, suite à l'assassinat du directeur du musée du département des antiquités de Palmyre, en Syrie, par l'État Islamique », explique Laura Lohéac, directrice exécutive du programme. Sous le choc, la communauté de l'enseignement et de la recherche se mobilise pour la création d'un programme d'aide aux scientifiques en danger. Porté à l'attention du Secrétariat d'état chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur (SERES)¹⁸, le projet aboutit à une convention en janvier 2017 entre le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur et le Collège de France. Un mois plus tard, une première promotion arrive en France.

Depuis, PAUSE mène trois à quatre appels à candidatures par an, en plus des appels lancés de manière exceptionnelle, comme pour la guerre en Ukraine¹⁹. Les établissements



© PAUSE

d'enseignement supérieur présentent alors les candidats qu'ils sont prêts à accueillir. « Le principe n'est pas de financer directement les chercheurs mais les établissements qui les accueillent », précise Laura Lohéac. « Il s'agit d'un cofinancement, PAUSE finance 60% et l'établissement d'accueil 40%. Ceux qui n'ont pas de réseau en France peuvent aussi solliciter directement le programme, qui essaye d'identifier des établissements d'accueil potentiels ».

Mais l'investissement n'est pas que financier, les établissements accompagnent aussi les chercheurs dans leurs démarches administratives et leur intégration en France. Car les obstacles peuvent être nombreux : aux difficultés d'accès à un logement ou à un compte en banque s'ajoute le problème de l'insertion professionnelle

des chercheurs une fois le programme terminé. « Le milieu académique est très fermé et compétitif, et c'est encore plus difficile pour les chercheurs étrangers » indique la directrice, avant de rappeler que PAUSE est financé pour un an, renouvelable une fois et deux fois pour les doctorants ; bien que le programme s'emploie à poursuivre l'accompagnement à l'issue du financement.

« L'objectif est qu'à travers des ateliers collectifs, des formations linguistiques, une collaboration avec des associations spécialisées dans l'insertion professionnelle, on puisse leur donner un maximum d'outils pour leur permettre de rebondir ». Une stratégie qui semble payante : sur la centaine de chercheurs aujourd'hui sortis du programme, dix ont bénéficié d'une mobilité dans

d'autres pays et une soixantaine a trouvé une opportunité professionnelle. Si les sorties de programme peuvent être précaires, elles restent majoritairement positives. « Quelques-uns ont même décroché un CDI ou ont été élus maîtres de conférences », se félicite la directrice.

Alors que PAUSE vient d'être reconduit pour cinq ans, le programme compte se développer. En témoigne l'ouverture récente du programme aux artistes en exil via une collaboration avec le ministère de la Culture.

Ainsi, PAUSE a déjà permis d'accueillir environ 280 personnes. Parmi elles, près d'une moitié (45%) de femmes et une trentaine de nationalités, aussi bien en sciences humaines (60%) qu'en sciences exactes (35%) et en art (5%). Des profils variés mais qui possèdent tous des savoirs « extrêmement précieux » selon Laura Lohéac, qui estime d'ailleurs que « PAUSE n'est pas seulement un programme d'aide aux enseignants-chercheurs, mais permet également d'enrichir à la fois les établissements et les sociétés d'accueil ».

18. Prédécesseur du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).

19. PAUSE, appel spécial « Aide d'urgence aux chercheurs ukrainiens », mars 2022.

